

21 mars 2017

## **Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

### **Vingt-sixième session (Nairobi, 8-12 mai 2017)**

#### **Notification du Directeur exécutif**

**Révision du 21 mars 2017**

## **I. Informations générales à l'intention des États membres**

### **A. Dates, lieu et participation**

1. La vingt-sixième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) se déroulera du 8 au 12 mai 2017 au siège d'ONU-Habitat à Nairobi (Kenya). L'ordre du jour provisoire de la session est joint à la présente notification (voir annexe I). Cette session est la première réunion officielle des États membres et des autres parties prenantes concernées qui se tient depuis l'adoption du Nouveau Programme pour les villes lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui a eu lieu à Quito du 17 au 20 octobre 2016.

2. La session sera ouverte le lundi 8 mai 2017 à 10 heures. Les représentants et invités sont priés de prendre place avant 9 h 45.

3. La liste des membres du Conseil d'administration au 1<sup>er</sup> janvier 2017 figure à l'annexe II. Il convient de noter que conformément à l'article 61 du règlement intérieur du Conseil d'administration, tout État qui, bien que n'étant pas membre du Conseil d'administration, est Membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées, peut participer aux délibérations du Conseil d'administration en qualité d'observateur.

### **B. Consultations informelles**

4. Pour faciliter les travaux du Conseil d'administration, des dispositions seront prises pour permettre aux groupes régionaux de mener avant la session des consultations informelles sur différentes questions, en particulier l'élection des membres du Bureau. Ces consultations auront lieu le dimanche 7 mai 2017 à partir de 11 heures. Le premier numéro du Journal de la session, qui paraîtra le samedi 6 mai 2017, précisera les salles réservées à ces consultations ainsi que leur déroulement. Les participants sont invités à prendre note de la répartition géographique des membres du Bureau élus aux précédentes sessions du Conseil d'administration (voir annexe III).

5. Il est également prévu que les différents partenaires, notamment les autorités locales, les parlementaires et les organisations non gouvernementales, tiennent leurs propres consultations informelles, manifestations et activités, avant et pendant la session. Le secrétariat communiquera à tous les participants des informations détaillées concernant ces consultations, manifestations et activités, dès qu'elles seront disponibles.

### **C. Principales questions qui seront examinées durant la session**

6. À sa prochaine session, le Conseil d'administration examinera notamment les principales questions suivantes :

- a) Les activités d'ONU-Habitat, y compris les questions de coordination;
- b) Le programme de travail et le budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2018-2019;
- c) Le thème spécial de la vingt-sixième session du Conseil d'administration;
- d) Les textes issus d'Habitat III.

7. Le thème spécial de la vingt-sixième session du Conseil d'administration est « Solutions pour une mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes » et les sous-thèmes de la session sont « Vers un logement durable et convenable pour tous au service d'un avenir meilleur » (sous-thème n° 1), « Synergies et financement pour une urbanisation durable » (sous-thème n° 2) et « Planification intégrée des établissements humains pour une urbanisation durable » (sous-thème n° 3).

8. Le Directeur exécutif encourage vivement tous les États à participer pleinement à la session. Étant donné que le Conseil d'administration sera appelé à débattre sur un certain nombre de résolutions importantes en vue de contribuer à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, les États sont encouragés à se faire représenter à un haut niveau.

9. Le Directeur exécutif souhaite également souligner l'esprit participatif ayant imprégné les travaux d'Habitat III, qui a été l'un des processus intergouvernementaux les plus inclusifs et participatifs dans l'histoire des Nations Unies. Le Directeur exécutif tient à appeler l'attention des gouvernements sur la résolution 16/12 du Conseil d'administration, les invitant à inclure dans leurs délégations aux futures sessions du Conseil, des représentants d'autorités locales et d'acteurs de la société civile concernés, en particulier du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et de centres de recherche, actifs dans les domaines du développement durable des établissements humains et du logement convenable pour tous.

10. Après l'expérience de partenariat inclusif d'Habitat III, le Conseil d'administration est invité à collaborer avec les principales parties prenantes, en particulier le Grand Groupe des autorités locales et régionales et l'Assemblée générale des partenaires.

11. Le Directeur exécutif souhaite également souligner qu'il serait avantageux pour ONU-Habitat et les États membres, que ces derniers incluent dans leurs délégations, leurs Représentants permanents auprès d'ONU-Habitat ou les représentants d'autres correspondants à Nairobi. C'est pourquoi, le Directeur exécutif saurait gré aux États de communiquer la composition de leurs délégations dès que possible, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2017. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les pouvoirs des représentants devront être présentés au Directeur exécutif, au plus tard à la fin de la 1<sup>re</sup> séance de la session (8 mai 2017).

## **II. Proposition de dispositions organisationnelles pour la vingt-sixième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat**

12. Conformément à la résolution 20/21 relative à l'organisation et aux thèmes des futures sessions du Conseil d'administration, dans laquelle le Conseil a demandé au Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, en sa qualité d'organe subsidiaire intersessions du Conseil, de formuler de nouvelles recommandations destinées à améliorer la structure et l'organisation des sessions du Conseil, à partir de la vingt et unième session, le Comité des représentants permanents formulera des recommandations concernant le déroulement du segment de haut niveau, le dialogue et le thème spécial de la session.

### **A. Bureau**

13. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, le Bureau se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur, élus compte dûment tenu du principe de répartition géographique équitable et de roulement entre les groupes régionaux. La répartition géographique des membres du Bureau lors des précédentes sessions du Conseil d'administration est présentée à l'annexe III.

14. En application de l'article 18, il est recommandé que l'un des vice-présidents soit désigné pour présider le Comité plénier mentionné au paragraphe 28 ci-dessous. Les deux autres vice-présidents assistent directement le Président dans ses fonctions en séance plénière et à la présidence du comité de rédaction spécial mentionné au paragraphe 29 ci-dessous.

### **B. Séances plénières**

15. Suite aux consultations menées avec le Bureau, il est recommandé de diviser les travaux des séances plénières en deux segments : premièrement, un segment de haut niveau où interviendraient essentiellement les ministres et autres chefs de délégation et qui se tiendrait les deux premiers jours; et deuxièmement, un dialogue entre les gouvernements, les autorités locales et les autres parties prenantes, qui serait organisé le troisième jour. On notera qu'une partie de la séance de matinée du premier jour sera consacrée aux questions d'organisation.

## **C. Segment de haut niveau**

16. Il est suggéré que le segment de haut niveau concentre ses discussions sur le thème retenu pour la session et les documents thématiques correspondants, ainsi que sur les questions se rapportant au point 5 de l'ordre du jour (Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination) et au point 8 (Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2018-2019).

17. Il convient peut-être de rappeler que dans sa résolution 20/21, le Conseil d'administration a décidé que le thème du dialogue devait établir un lien entre le segment de haut niveau et le dialogue entre les gouvernements, les autorités locales et les autres parties prenantes et assurer la cohérence du débat politique en plénière.

18. Pour que les 60 à 80 délégations qui participent normalement aux sessions du Conseil d'administration puissent exprimer leurs vues, il est recommandé, pour le segment de haut niveau, que chaque délégation limite son temps de parole à cinq minutes maximum et que cette limite soit strictement respectée.

19. Lorsque sera établie la liste des orateurs pour le segment de haut niveau, la préséance sera accordée aux ministres et aux vice-ministres, suivis par les autres chefs de délégation. Un nombre limité de représentants des autorités locales et des autres parties prenantes pourront ensuite prendre la parole, conformément aux articles 64 et 65 du règlement intérieur.

## **D. Dialogue avec les autorités locales et autres partenaires**

20. Il conviendrait de rappeler que, comme indiqué au paragraphe 2 de sa résolution 16/12, le Conseil d'administration a décidé de donner aux différents partenaires, lors de ses prochaines sessions, l'occasion de dialoguer entre eux et avec les gouvernements, ces dialogues pouvant l'assister dans ses délibérations.

21. Le thème spécial de la vingt-sixième session du Conseil d'administration a été arrêté et, comme indiqué au paragraphe 7 plus haut, est intitulé « Solutions pour une mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes ». Par ailleurs, les sous-thèmes de la session sont « Vers un logement durable et convenable pour tous au service d'un avenir meilleur » (sous-thème n° 1), « Synergies et financement pour une urbanisation durable » (sous-thème n° 2) et « Planification intégrée des établissements humains pour une urbanisation durable » (sous-thème n° 3).

22. Comme suite aux résolutions susmentionnées et dans le but d'améliorer la participation et la contribution aux travaux du Conseil d'administration et de parvenir à la réalisation des objectifs communs, à savoir la mise en œuvre par les autorités locales et autres partenaires du Nouveau Programme pour les villes, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2015-2030 et de l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des dispositions ont été prises pour organiser, en séance plénière le troisième jour de la session, un dialogue entre les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires (voir annexe IV). Les représentants des groupes de parties prenantes auront l'occasion de faire une présentation de fond, qui servira de base au dialogue ou à la discussion qui suivra entre les gouvernements, les autorités locales et les autres parties prenantes.

23. À cette fin, les partenaires participant à la session sont invités à soumettre à l'avance au secrétariat des résumés écrits de leurs présentations, afin qu'ils puissent être distribués à tous les participants avant la session.

24. Les présentations faites par les représentants des autorités locales et des autres parties prenantes devront être le fruit de consultations menées par ces groupes avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les représentants du secteur privé, les professionnels, les chercheurs, les organisations de base, les syndicats et les autres groupes d'intérêt et acteurs urbains. Des dispositions seront prises pour que les autorités locales et chaque groupe de parties prenantes puissent, s'ils le désirent, mener des consultations à Nairobi immédiatement avant la tenue de la session ou à tout autre moment, à un endroit de leur choix.

25. Des informations détaillées sur l'organisation du dialogue seront fournies ultérieurement.

## **E. Résumé du Président**

26. À l'issue du segment de haut niveau et du dialogue, le président préparera, sur la base des délibérations de ces deux séances plénières, un résumé des principales questions soulevées dans le cadre du segment de haut niveau et des conclusions tirées ou des recommandations issues du dialogue. Ce résumé devra refléter la teneur des discussions ainsi que les principales positions exprimées au cours de ces deux segments; il sera soumis en plénière pour approbation. Tout projet de résolution, découlant éventuellement des débats des deux séances en plénière, sera renvoyé au comité de rédaction pour suite à donner.

27. Une fois le résumé approuvé par le Conseil d'administration comme étant le reflet exact des débats du segment de haut niveau et du dialogue, et suite aux délibérations nécessaires, les conclusions et recommandations serviront de lignes directrices pour les actions de suivi des gouvernements, des autorités locales, d'autres partenaires et du secrétariat, en particulier à l'appui des domaines d'activité actuels du programme de travail d'ONU-Habitat.

## **F. Comité plénier de la session**

28. Compte tenu de l'organisation des travaux des précédentes sessions du Conseil d'administration et des recommandations ci-dessus concernant les travaux des séances plénières, le Conseil d'administration souhaitera peut-être créer un Comité plénier de la session qui serait chargé d'examiner en détail les points 5, 6 et 8 de l'ordre du jour en vue de faciliter les négociations du Conseil.

## **G. Comité de rédaction**

29. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager de créer un comité de rédaction, conformément à la pratique établie, en vue de faciliter des délibérations ouvertes à tous et de procéder à l'examen préalable des projets de résolution présentés par les délégations en vue de les fusionner, les faire concorder ou les clarifier, selon que nécessaire, avant que le Conseil d'administration ne les examine en plénière.

## **H. Proposition de calendrier des travaux et points à l'ordre du jour**

30. Une proposition d'organisation et de calendrier des travaux de la session est présentée à l'annexe IV et une liste des documents correspondants aux points inscrits à l'ordre du jour figure à l'annexe I.

## **III. Inscription à la session**

31. Les participants sont invités à s'inscrire à l'avance en ligne sur le site : <http://www.unhabitat.org/gc26>. La participation aux sessions officielles du Conseil d'administration est limitée aux États membres, aux autorités locales et aux autres parties prenantes accréditées. L'inscription sur place débutera le jeudi 4 mai 2017 à partir de 10 heures. Les parties prenantes inscrites à la vingt-sixième session du Conseil d'administration devraient présenter la preuve de leur inscription à leur arrivée sur le complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

32. À compter de la date d'ouverture des inscriptions en ligne, les participants trouveront sur le site Internet d'ONU-Habitat ([www.unhabitat.org/gc26](http://www.unhabitat.org/gc26)), des renseignements sur les possibilités d'hébergement, les visas et les vaccinations obligatoires. Toute demande d'information complémentaire sur ces questions, ou sur toute autre question concernant l'organisation des travaux de la session doit être adressée à :

**Mr. Chris Mensah**  
**Secretary to the Governing Council**  
**United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat)**  
**P.O. Box 30030**  
**00100 Nairobi, Kenya**  
**E-mail: [chris.mensah@unhabitat.org](mailto:chris.mensah@unhabitat.org)**  
**Tel. : +254 20 762 5521/3216**  
**Mobile : +254 732 689 199**

Avec copie à :

**Ms. Christine Musisi**  
**Director, External Relations Division**  
**Email: [christine.musisi@unhabitat.org](mailto:christine.musisi@unhabitat.org)**  
**Tel.: +254 20 7624600**  
**Mobile: +254 701 636 948**

## Annexe I

### Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-sixième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

#### A. Ordre du jour provisoire<sup>a</sup>

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
6. Examen des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).
7. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-sixième session du Conseil d'administration.
8. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2018-2019.
9. Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la session.
12. Clôture de la session.

#### B. Liste provisoire des documents dont le Conseil d'administration d'ONU-Habitat est saisi à sa vingt-sixième session

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Description</i>
4	HSP/GC/26/1	Ordre du jour provisoire
4	HSP/GC/26/1/Add.1	Annotations à l'ordre du jour provisoire, y compris l'organisation des travaux
4	HSP/GC/26/INF/1	Liste des documents dont est saisi le Conseil d'administration
5	HSP/GC/26/2	Rapport d'étape du Directeur exécutif sur les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
5	HSP/GC/26/2/Add.1	Rapport du groupe de travail sur le programme et le budget
5	HSP/GC/26/2/Add.2	Coopération avec les institutions et organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2014-2019 du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
5	HSP/GC/26/2/Add.3	Activités conjointes menées dans le domaine de l'environnement urbain : rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

<sup>a</sup> Tel qu'adopté par le Conseil d'administration à la 7<sup>e</sup> séance plénière de sa vingt-cinquième session, tenue le 23 avril 2015.

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Description</i>
5	HSP/GC/26/2/INF/2	Rapport sur la mise en œuvre des lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territorial approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 25/6
5	HSP/GC/26/3	Rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions
5	HSP/GC/26/3/Add.1	Note du secrétariat sur les projets de résolution établis par le Comité des représentants permanents
5	HSP/GC/26/INF/3	Global activities report 2017
5	HSP/GC/26/INF/4	Revised rules of procedure of the Governing Council
6	HSP/GC/26/4	Examen des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)
6	HSP/GC/26/INF/5	Outcome document of the United Nations Conference on Housing and Sustainable Urban Development (Habitat III) : the New Urban Agenda
7	HSP/GC/26/5	Dialogue sur le thème spécial de la vingt-sixième session : rapport du Directeur exécutif
8	HSP/GC/26/6	Rapport du Directeur exécutif sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2018–2019
8	HSP/GC/26/6/Add.1	Note du secrétariat sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
8	HSP/GC/26/6/Add.2	Raapport sur l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2018-2019
8	HSP/GC/26/6/Add.3	Plan stratégique révisé pour la période 2014-2019
8	HSP/GC/26/INF/6	Note by the secretariat on the status of voluntary contributions to the United Nations Habitat and Human Settlements Foundation as at 1 March 2017
8	HSP/GC/26/INF/7	Interim report of the Executive Director on the implementation of the strategic plan for 2014–2019

## Annexe II

### Composition du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains\*

---

#### États d'Afrique (16)

Afrique du Sud (2019)  
Angola (2019)  
Bénin (2020)  
Égypte (2018)  
Gabon (2018)  
Ghana (2018)  
Kenya (2019)  
Libye (2020)  
Madagascar (2020)  
Maurice (2020)  
Nigéria (2019)  
République démocratique du Congo (2018)  
Sénégal (2018)  
Somalie (2020)  
Tchad (2019)  
Zimbabwe (2018)

*Aucun siège vacant*

#### États d'Amérique latine et des Caraïbes (10)

Argentine (2018)  
Brésil (2019)  
Chili (2019)  
Colombie (2020)  
Équateur (2018)  
Guatemala (2018)  
Mexique (2019)  
Paraguay (2020)  
Uruguay (2018)

*Un siège vacant*

#### États d'Europe orientale (6)

Croatie (2020)  
Fédération de Russie (2018)  
Géorgie (2019)  
Serbie (2019)  
Slovaquie (2018)  
Tchéquie (2020)

*Aucun siège vacant*

#### États d'Europe occidentale et autres États (13)

Allemagne (2019)  
États-Unis d'Amérique (2018)  
Finlande (2018)  
France (2020)  
Israël (2019)  
Norvège (2020)  
Suède (2019)

*Six sièges vacants*

#### États d'Asie-Pacifique (13)

Arabie saoudite (2019)  
Bahreïn (2019)  
Chine (2020)  
Inde (2019)  
Indonésie (2018)  
Iran (République islamique d') (2018)  
Iraq (2018)  
Japon (2018)  
Malaisie (2019)  
République de Corée (2020)  
Sri Lanka (2020)  
Turkménistan (2019)

*Un siège vacant*

---

\* Le mandat expire au 31 décembre de l'année indiquée. Les informations figurant dans ce tableau ont été communiquées par le Conseil économique et social.

## Annexe III

### Répartition géographique des membres du Bureau élus lors des précédentes sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat\*

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil d'administration</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
1978	Première	États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Afrique (Malawi) États d'Europe orientale (Pologne) États d'Amérique latine (Mexique)	États d'Asie (Philippines)
1979	Deuxième	États d'Afrique (Kenya)	États d'Asie (Pakistan) États d'Amérique latine (Mexique) États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Europe orientale (Pologne)
1980	Troisième	États d'Amérique latine (Mexique)	États d'Afrique (Nigéria) États d'Asie (Iraq) États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)	États d'Europe occidentale et autres États (Pays-Bas)
1981	Quatrième	États d'Asie (Philippines)	États d'Afrique (Lesotho) États d'Europe orientale (Hongrie) États d'Europe occidentale et autres États (République fédérale d'Allemagne)	États d'Amérique latine (Jamaïque)
1982	Cinquième	États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)	États d'Asie (Sri Lanka) États d'Amérique latine (Jamaïque) États d'Europe occidentale et autres États (Canada)	États d'Afrique (Égypte)
1983	Sixième	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Zambie) États d'Europe orientale (Bulgarie) États d'Amérique latine (Argentine)	États d'Asie (Bangladesh)
1984	Septième	États d'Afrique (Gabon)	États d'Asie (Inde) États d'Amérique latine (Chili) États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	États d'Europe orientale (Union des Républiques socialistes soviétiques)
1985	Huitième	États d'Amérique latine (Jamaïque)	États d'Afrique (Tunisie) États d'Asie (Sri Lanka) États d'Europe orientale (Hongrie)	États d'Europe occidentale et autres États (Grèce)

\* Les sessions tenues avant 2003 étaient des sessions de la Commission des établissements humains.



<i>Année</i>	<i>Session du Conseil d'administration</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
1986	Neuvième	États d'Europe occidentale et autres États (Turquie)	États d'Afrique (Kenya) États d'Asie (Bangladesh) États d'Europe orientale (Pologne)	États d'Amérique latine (Chili)
1987	Dixième	États d'Europe orientale (Bulgarie)	États d'Asie (Indonésie) États d'Amérique latine (Colombie) États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Kenya)
1988	Onzième	États d'Asie (Inde)	États d'Afrique (Botswana) États d'Amérique latine (Brésil) États d'Europe occidentale et autres États (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	États d'Europe orientale (Pologne)
1989	Douzième	États d'Amérique latine (Colombie)	États d'Afrique (Gabon) États d'Europe orientale (Hongrie) États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	États d'Asie (Sri Lanka)
1991	Treizième	États d'Afrique (Zimbabwe)	États d'Asie (Sri Lanka) États d'Europe orientale (Union soviétique) États d'Amérique latine (Brésil)	États d'Europe occidentale et autres États (Pays-Bas)
1993	Quatorzième	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)	États d'Afrique (Ouganda) États d'Asie (Philippines) États d'Europe orientale (Roumanie)	États d'Amérique latine (Chili)
1995	Quinzième	États d'Europe orientale (Fédération de Russie)	États d'Asie (Indonésie) États d'Amérique latine (Venezuela) États d'Europe occidentale et autres États (Royaume-Uni)	États d'Afrique (Cameroun)
1997	Seizième	États d'Asie (Bangladesh)	États d'Afrique (Kenya) États d'Amérique latine (Mexique) États d'Europe occidentale et autres États (Norvège)	États d'Europe orientale (Roumanie)
1999	Dix-septième	États d'Amérique latine (Colombie)	États d'Afrique (Sénégal) États d'Europe orientale (Bulgarie) États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Asie (Iran, République islamique d')
2001	Dix-huitième	États d'Afrique (Algérie)	États d'Asie (Bangladesh) États d'Europe orientale (Fédération de Russie) États d'Amérique latine (Argentine)	États d'Europe occidentale et autres États (Turquie)

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil d'administration</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
2003	Dix-neuvième	États d'Europe occidentale et autres États (Suède)	États d'Afrique (Malawi) États d'Asie (Sri Lanka) États d'Europe orientale (Pologne)	États d'Amérique latine (Chili)
2005	Vingtième	États d'Europe orientale (République tchèque)	États d'Asie (Philippines) États d'Amérique latine (Argentine) États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)	États d'Afrique (Nigéria)
2007	Vingt et unième	États d'Asie (Inde)	États d'Afrique (Ouganda) États d'Amérique latine (Argentine) États d'Europe occidentale et autres États (Canada)	États d'Europe orientale (Fédération de Russie)
2009	Vingt-deuxième	États d'Amérique latine (Jamaïque)	États d'Afrique (Zambie) États d'Europe orientale (République tchèque) États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)	États d'Asie (Pakistan)
2011	Vingt-troisième	États d'Afrique (Rwanda)	États d'Asie (Chine) États d'Europe orientale (Fédération de Russie) États d'Amérique latine (Chili)	États d'Europe occidentale et autres États (Finlande)
2013	Vingt-quatrième	États d'Afrique (Nigéria)	États d'Europe orientale (Fédération de Russie) États d'Amérique latine (Argentine) États d'Asie-Pacifique (Bangladesh)	États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne)
2015	Vingt-cinquième	États d'Europe orientale (Slovaquie)	États d'Afrique (Ghana) États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne) États d'Asie-Pacifique (Inde)	États d'Amérique latine (Uruguay)
En vertu du principe de roulement géographique prévu au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les groupes régionaux suivants devraient présenter des candidats aux postes à pourvoir pour la vingt-sixième session du Conseil d'administration :				
2017	Vingt-sixième	États d'Asie-Pacifique	États d'Afrique États d'Europe occidentale et autres États États d'Amérique latine	États d'Europe orientale

## Annexe IV

### Proposition d'organisation et de calendrier des travaux pour la vingt-sixième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

Nairobi, 8-12 mai 2017

<i>Jour/date</i>	<i>Moment</i>	<i>Plénière</i>	<i>Comité plénier</i>	<i>Comité de rédaction</i>
Lundi 8 mai	Matin  Après-midi	Ouverture de la session  Questions d'organisation : points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour  Segment de haut niveau : Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour	-  Point 5 de l'ordre du jour	-  Consultations sur les projets de résolution
Mardi 9 mai	Matin  Après-midi	Segment de haut niveau : Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour  Segment de haut niveau : Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour	Point 5 de l'ordre du jour  Point 6 de l'ordre du jour Point 8 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
Mercredi 10 mai	Matin/ après-midi	Dialogue entre les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat sur le thème spécial : point 7 de l'ordre du jour (journée entière)	Point 8 de l'ordre du jour	Consultations sur les projets de résolution
Jeudi 11 mai	Matin Après-midi	Plénière : Approbation des projets de rapport sur les points 5, 6, 7 et 8 et rapport sur le projet de décision sur le point 9 de l'ordre du jour	Point 8 de l'ordre du jour  Point 9 de l'ordre du jour  Examen des projets de résolution du comité de rédaction	Consultations sur les projets de résolution
Vendredi 12 mai	Matin  Après-midi	Plénière : Résumé du président sur le segment de haut niveau et le dialogue  Projets de rapport de la Plénière sur les points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour Projets de rapport du Comité plénier Rapport sur les projets de résolution et les points 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour	Examen des projets de résolution du comité de rédaction	

## Annexe V

### Résolution 20/21 : Organisation et thèmes des futures sessions du Conseil d'administration

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* sa résolution 5/15 du 7 mai 1982, dans laquelle il a décidé de désigner les sujets des thèmes spéciaux de ses sessions deux ans à l'avance,

*Rappelant aussi* sa résolution 16/12 du 7 mai 1997, dans laquelle il a décidé de fournir aux partenaires, aux futures sessions du Conseil, des possibilités d'engager un dialogue entre eux et avec les gouvernements,

*Rappelant en outre* sa résolution 19/5 du 9 mai 2003, dans laquelle il a décidé qu'un élément central de sa vingtième et de ses futures sessions devrait continuer d'être la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies<sup>a</sup> consistant à améliorer la vie des habitants des bidonvilles,

*Notant* que le Forum urbain mondial fournit maintenant la possibilité d'un large dialogue entre les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat,

*Reconnaissant* l'importance, pendant les sessions du Conseil d'administration, d'un segment de haut niveau concentré et interactif sur les questions de politique générale prioritaires,

1. *Fait siennes* les recommandations du Comité des représentants permanents sur l'amélioration des préparatifs du Conseil d'administration qui figurent en appendice à la présente résolution;
2. *Décide* que les thèmes spéciaux visés dans la résolution 5/15 ne devraient plus être choisis deux ans à l'avance, mais seront plutôt choisis par le Bureau du Conseil d'administration au moins six mois avant le début de chaque session du Conseil d'administration sur la base de l'avis du Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents, compte tenu des résultats des sessions du Forum urbain mondial et de l'exigence de continuer de concentrer son attention sur la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants des bidonvilles;
3. *Décide aussi* que le segment de haut niveau et les dialogues mentionnés dans sa résolution 16/12 devraient normalement se concentrer sur ces thèmes spéciaux et devraient constituer le débat de fond sur les thèmes spéciaux;
4. *Prie* le Comité des représentants permanents de recommander au Conseil d'administration à sa vingt et unième session, par l'intermédiaire du Bureau du Conseil d'administration, de nouvelles propositions pour améliorer la structure et les dispositions organisationnelles de la vingt et unième et des futures sessions du Conseil d'administration, y compris en particulier le segment de haut niveau;
5. *Prie aussi* le Directeur exécutif de préparer un document d'information à l'intention du Comité des représentants permanents pour lui permettre de satisfaire à la demande formulée au paragraphe précédent.

Le 8 avril 2005

---

<sup>a</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.